

CONDAMNÉ À 3 ANS DE PRISON

L'agresseur en série stoppé par un feu rouge



Le 3 mars, lorsque ce jeune homme prend soudain la fuite, il a bien plus à se reprocher qu'un simple accident de la route. / DR

Rouler à deux-roues peut être une activité périlleuse, surtout lorsqu'on circule à tombeau ouvert et sans casque, au guidon d'un scooter volé et utilisé à plusieurs reprises pour commettre des vols à l'arraché... Ce jeune homme de 21 ans en a fait la périlleuse expérience, mercredi dernier, aux abords du quartier d'Encegnane, après s'être encasturé dans une voiture pourrant arrêlée à un feu.

Alors que les témoins de la scène dégageaient la voie et prenaient les secours, le pilote en cause, pourtant blessé, a soudain pris ses jambes à son cou. Mais en examinant le scooter, les policiers ont compris qu'il ne redoutait pas seulement un dangereux malus. Le véhicule, dérobé le 8 février, avait servi à plusieurs reprises à commettre des vols avec violence. A trois reprises au cours de mois de février, le scooter volé avait permis

à un jeune homme de s'enfuir après avoir dépouillé et violenté des personnes âgées à Aix. Puyricard et jusqu'à Velaux. Mais le pilote du scooter avait été immortalisé dans sa fuite après l'accident par une caméra de surveillance de la ville, permettant aux enquêteurs de mettre un visage, et même un nom sur le suspect, étonnamment similaire au jeune homme également filmé lors des agressions dans le pays d'Aix.

Il sera interpellé le lendemain lors d'un contrôle routier et placé en garde à vue. Auditionné par les policiers, et même par les gendarmes, il a reconnu l'ensemble des faits, et même un record de vol de voiture, dans laquelle le jeune homme avait oublié... son téléphone portable.

Jugé lundi en comparution immédiate, il a été condamné à trois ans de prison dont 6 mois avec sursis et incarcéré.

Florent BONNEFOI

LE BLOC-NOTES

NOUS JOINDRE

La Provence : 22, rue de l'Opéra, rédaction (04 42 38 74 40) aix@laprovence-presse.fr et petites annonces-publicité (04 91 84 46 37).

LES URGENCES

Hôtel de police : 10, avenue de l'Europe 04 42 93 97 00.
Gendarmerie : 04 42 26 31 96.
Police municipale : 2, cours des Minimes 04 42 91 91 11.
Centre hospitalier : avenue des Tamaris 04 42 33 50 00.
Hôpital Privé de Provence : Avenue Fortuné Ferrini, 235 allée Nicolas de Stael, Ouvert 24 h/24 04 42 33 88 00.
Pompiers : montée d'Avignon 04 42 99 18 18.
Urgences : 18.

GRDF dépannage : 0810 433 113.
ERDF dépannage : 09 72 67 50 13.

LES GARDES

Chirurgiens-dentistes : cabinets de garde dimanche et jours fériés numéro unique 0 892 566 766.
Médecin de garde : 04 42 26 24 00 (week-ends et jours fériés).
SOS Médecins : 36 24 00
04 42 26 24 00 (24 h/24).
Pharmacie 24/24 : Pharmacie des Prêcheurs 2, rue Peyresc 04 42 38 18 60.

LES NOUVELLES CHAUDIÈRES ARRIVENT...
De Dietrich - ELM Leblanc - Chauffe-eaux - Saunier Duval
GAZ ET FIOUL

Remplacez votre chaudière
Bénéficiez de primes énergie DEVIS GRATUIT

Profitez pour en changer !!!

FORMULE ENTRETIEN
à partir de **69€**

*Voir conditions en magasin

INTERGAZ 04.42.21.19.07 AIX - EN - PROVENCE
www.intergazfrance.com

Le procès de trafic de stupps se déroule... sans les avocats

Un incident est survenu entre un avocat et le président du tribunal. Le conseil sorti par les policiers, les robes noires ont refusé de plaider.



/PHOTO ANTOINE TOMASSE

Après l'incident, les avocats de la défense ont quitté l'audience par solidarité avec leur confrère "molesté".

C'était un important procès qui devait se dérouler à minima sur deux jours au tribunal judiciaire d'Aix. Une affaire de stupéfiants avec importation du Brésil de cocaïne par des "mules" téléguignées depuis la maison d'arrêt de Fresnes.

Onze prévenus, dont trois femmes, qui avaient été interpellés en 2018 à l'aéroport de Marignane, sont cités. Ils sont venus de Nice, Paris, Bordeaux... Certains risquent dix ans de prison. Vingt pour les récidivistes. Ce qui pourrait être le cas de l'un d'eux, résidant Nice, appelé à comparaître pour complicité de trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs.

► L'INCIDENT COVID

Sauf que ce dernier vient d'être déclaré positif au Covid lorsqu'il a appris par la Sécurité cas contact du fait de sa fille. Hier matin, son avocat, Me Paul Solliacaro, a donc demandé au tribunal, présidé par Marc Rivet, la disjonction : le renvoi de l'audience mais seulement pour son client. Le procureur s'y oppose. Le président le suit, demande à l'avocat de représenter son client. Me Solliacaro insiste : en ce cas, je l'appelle pour lui demander de venir. Atteint de Covid? Hors de question. L'avocat ne lâche pas, le président lui demande de quitter les lieux, en appelle aux forces de l'ordre : cinq ou sept policiers, selon les témoins, encadrent le juriste, des confrères s'intéressent.

"On nous a bouculés", assurent Me Audrey Vazzana et Marylou Diamantara, *ils l'ont mis dehors manu militari*. Comme un seul homme, l'ensemble des avocats quitte la salle d'audience qui est suspendue. Me Solliacaro se dit "sous le choc". "J'ai été victime de violence par un magistrat et la police. En robe, ils m'ont sorti. Dans un état de droit!"

La "solidarité des robes noires" s'organise. Les avocats se lancent dans la rédaction d'un communiqué pour le faire acter dans la procédure. Dans la salle d'audience, Marc Rivet tente de rassurer les prévenus,

que justice soit rendue en paix. "Cette audience doit se tenir et se tiendra". Une heure plus tard, les avocats demandent officiellement le renvoi de l'affaire à une date ultérieure au regard de son impossibilité tenue dans un climat de sérénité.

Dans la cacophonie, le procureur de la République d'Aix, Achille Kiriakides, débarque : "Si les avocats de la défense quittent la barre, il faudra désigner des commis d'office. Dans un dossier de cette ampleur, il leur faudra du temps pour en prendre connaissance et préparer une défense digne de ce nom. Vu le rôle important du prévenu absent pour Covid, il est difficile de disjoindre". Et de préconiser le renvoi à une date proche.

► ÉTRANGE SUITE D'AUDIENCE

L'audience reprend à 14h. Sans avocat. Nombre d'entre eux ont respecté la consigne de solidarité et sont à l'extérieur. Le président Rivet appelle à la barre un par un les prévenus, retrace leur parcours, avec sa minutie habituelle, tente de clarifier les zones d'ombre, les valises remplies de drogue qu'on pensait soi-disant "juste pleines d'argent, rassure ceux qui ont peur de jouer les balancés... Le bâtonnier Philippe Brizzo fulmine et finit par interdire : "Après les incidents de ce matin, les avocats estiment ne

plus pouvoir assurer la défense. Que souhaitent les prévenus?" Marc Rivet s'interroge sur la "dimension déontologique" des conseils par rapport à leurs clients et parle de "trahison".

Une jeune prévenue paumée se tourne vers le bâtonnier : "Et si je fais appel à vous?" Il renvoie vers la Constitution : un magistrat se doit d'être garant des libertés individuelles. "Vous instrumentalisez la position des prévenus pour demander le renvoi" se voit-il rétorquer. "Je n'ai jamais vu un avocat abandonner ses clients un jour d'audience".

Dehors, le nombre de robes noires ne cesse de grossir, prêtes à entrer. Une jeune avocate est en larmes de ne pas avoir été au côté de sa cliente qui est sortie effondrée après avoir été interrogée. Quelques-uns sont reçus avec le bâtonnier par le président du tribunal judiciaire et le procureur d'Aix. Il se murmure qu'il faut attendre de séance pour que "cesse cette situation absurde". Elle interviendra en fin d'après-midi, après que Marc Rivet aura interrogé chacun des onze prévenus.

► SIMON, VOLEZ-VOUS UN AVOCAT?

Alors, il pose la question fatidique : voulez-vous pour la suite du procès être représenté

par un avocat? S'ensuit une scène surréaliste où les jeunes femmes - celles qui étaient initialement chargées de récupérer les valises dans les aéroports -, hésitent. "J'ai peur, cela entraine un nouveau port. Cette affaire dure depuis trop longtemps. C'est opprimant au quotidien. Je ne veux pas payer les pots cassés qui s'est passés". Une autre la grossesse bien avancée, agit parcellément. Un troisième nous confie avoir dû poser sa main de congé depuis Paris pour venir préparer sa défense avoir dépensé pour l'hébergement. Et râle : "Je vais avoir des commis d'office? Mon Parlement, Marc Rivet plique la suite de la procédure, les réquisitions du parquet la teneur sera indéterminée des incidents; la par la défense, le prévenu et moi ou pas, son avocat, comme d'office, ou pas. Qu'un rien ne sera pas mécanique. Qui prévient pourront demander au nouvel avocat de plaider médiatement... Tous ont demandé l'aide d'un conseil bâtonnier pour aller alors par la pêche. Les commis d'office ont jusqu'à cet après-midi à la reprise des débats, pour gérer le dossier.

L'histoire ne dit pas ce qu'il passera si le compte d'avocat n'y est pas; s'ils acceptent tous de plaider le dossier d'aujourd'hui; ni quelle sera l'issue de la demande de récusation pour être déposée au président Rivet.



En fin d'après-midi, de nombreuses autres "robes noires"